

Angers rando-loisirs  
106-108 rue du Pré Pigeon  
49100 ANGERS

## **REGLEMENT INTERIEUR**

Pour randonner avec l'association, il faut être à jour de sa cotisation qui comprend une adhésion à notre club et une licence à la Fédération de Randonnée Pédestre avec assurance. Il est obligatoire de fournir un certificat médical.

Il est admis de venir deux fois randonner sur une journée avant d'adhérer mais pour les week-ends et les semaines, l'adhésion au club est obligatoire.

Pour les randonnées à la journée :

- le point de départ doit être dans un rayon d'une cinquantaine de km d'Angers.
- Chaque circuit est de 15 à 25 km maxi avec pique-nique tiré du sac.
- Le rendez vous, le jeudi est à 8h30, le dimanche à 9h et le mardi à 9h30
- Le rendez-vous est toujours parking Géant Casino la Roseraie côté DRIVE ou au départ de la randonnée (à consulter sur le site A.R.L.)
- Le rendez-vous des rando-cool est à 13h30 parking côté station service Géant la Roseraie

Chaque adhérent est en possession du calendrier annuel ainsi que du nom des responsables de la rando. Sur notre site les instructions pour la prochaine rando sont visibles par tous.

Chaque randonnée, week-end et semaine est sous la responsabilité de celui qui l'organise.

Pour le co-voiturage, les occupants d'un véhicule devront payer leur quote-part au chauffeur.

Chaque occupant devra s'acquitter de :

- Pour une distance : inférieure à 10 km : 1 €, moins de 20 kms : 2 €, etc....
- Pour les plus longs trajets, (week end, séjours) le tarif est de **0,25 euro du km** par voiture, auquel il faut ajouter, si besoin, le prix de l'autoroute. Le tout à partager entre le nombre d'occupants dans chaque voiture. Les tarifs pourront être rediscutés à chaque A.G.

Chacun doit se munir d'une paire de chaussures supplémentaire pour ne pas salir les voitures.

Pour les week-end et les semaines, **les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée des chèques.**

Toutefois, en cas de dépassement du nombre maximum, nous prendrons en priorité les adhérents ayant leur licence FFRP avec notre Association.

Tous courriers concernant les inscriptions et règlements sont à adresser au siège de l'Association.

Tout organisateur qui se déplace avec sa voiture pour préparer un séjour d'un week-end ou d'une semaine bénéficie d'une gratuité pour un seul organisateur, (à partager éventuellement si plusieurs organisateurs).

*Si les frais engagés dépassent la gratuité en parler avec le Conseil Administration ARL*

Les déplacements en voiture personnelle peuvent faire l'objet d'une attestation des kilomètres parcourus, cette attestation doit être validée par le bureau de l'Association, elle vous permet une déduction fiscale, (si vous faites ce choix les passagers ne participent pas aux frais de transports.)

Pour les week-end, en cas de désistement, il sera retenu au minimum 10 % du montant du séjour. Si le désistement intervient moins d'un mois avant le départ et que nous sommes obligés de régler les frais de séjour, nous retiendrons le montant total.

**Chaque adhérent s'engage à respecter ce règlement.**

*Ce document est accessible dans la présentation de notre site Association ARL dans la rubrique adhésions*